



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
13 DECEMBRE 2021**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 07/12/2021, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

<b>Etaients présents :</b>	M. Raymond JOYARD - Mme Christianne MAURON - M. Michel MOINE - Mme Françoise DESMIDT - M. Xavier BOSSAN - M. Pascal CURTET - M. Luc ALLEGRETTI - Mme Edda GRASSET - M. Christophe PERROUSSET - M. Jean-Marie PONCET - Mme Claire ZARA-MARMETH - Mme Mathilde FAVRE -
<b>Excusés :</b>	Mme Juliette AUGERT - Mme Pascale GOUILLOUX - M. Hervé GARBE - Mme Maguy EMPEREUR - M. Louison DONIER
<b>Pouvoirs :</b>	Mme Juliette AUGERT à M. Pascal CURTET Mme Pascale GOUILLOUX à M. Raymond JOYARD M. Hervé GARBE à Mme Edda GRASSET M. Louison DONIER à M. Luc ALLEGRETTI
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme Edda GRASSET

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2021 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**DECISIONS SIGNEES du Maire**

DECISION 2021-192-221 : signée le 26/11/2021 avec EUROVIA de 7.842,33 € HT soit 9.410,80 € TTC pour la pose d'enrobés (allée du groupe scolaire)

DECISION 2021-192-222 : signée le 02/12/2021 avec C.S.I. de 998,00 € HT soit 1.197,60 € TTC pour la fourniture d'une imprimante pour le service de Police Municipale

DECISION 2021-192-223 : signée le 02/12/2021 avec AGYSOFT de 6.521,00 € HT soit 7.825,20 € TTC pour mise en place du logiciel de préparation et de gestion des marchés publics - Marco web

Détaillé comme suit :

Redevance mensuelle : 371,00 € HT soit 445,20 € TTC

Activation du service/paramétrage : 1.150,00 € HT soit 1.380,00 € TTC

Formation sur site : 5.000 € HT soit 6.000 € TTC

DECISION 2021-192-224 : signée le 06/12/2021 avec MARBRERIE COCHOD de 5.035,45 € HT soit 6.042,54 € TTC pour la rénovation du sol de la Chope

DECISION 2021-192-225 : signée le 06/12/2021 avec ATELIER ROBIN de 5.250,00 € HT soit 6.300,00 € TTC pour le démontage et la remise en état d'une clôture à l'école

DECISION 2021-192-226 : signée le 05/12/2021 avec CONCEPT URBAIN de 1.465,00 € HT soit 1.758,00 € TTC pour la fourniture de 5 barrières basic 150 cm sur platines (extérieur mairie)

DECISION 2021-192-227 : signée le 06/12/2021 avec VIRAGES de 2.082,50 € HT soit 2.499,00 € TTC pour la fourniture de 10 barrières tournantes forme trombone pour les chemins communaux

DECISION 2021-192-228 : signée le 06/12/2021 avec ATH de 385,12 € HT soit 423,63 € TTC pour le changement de la crémonne sur porte du logement 1021 à la résidence autonomie Les Pragnères

DECISION 2021-192-229 : signée le 07/12/2021 avec AME de 103,90 € HT soit 124,68 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau

DECISION 2021-192-230 : signée le 06/12/2021 avec LUG'EST de 8.400,00 € pour la réalisation de maquettes en LEGO pour exposition au musée

DECISION 2021-192-232 : signée le 09/12/2021 avec FROID et MACHINES de 1.158,00 € HT soit 1389,60 € TTC pour le contrat d'entretien des appareils électriques de la salle des fêtes

DECISION 2021-192-233 : signée le 07/12/2021 avec BERGER LEVRAULT de 15.192,00 € HT soit 16.884,40 € TTC pour la fourniture de Pro-logiciels pack MAGNUS :

- Logiciels : Plateforme de Gestion - Financière / RH / Population / Elections / Cimetière = 4 422 € HT
- Prestation de Récupération de 3 années d'historique = 2 172 € HT
- Prestation de Paramétrage / Installation = 2 025 € HT
- Formation non assujettie à TVA = 6 720 €

DECISION 2021-192-234 : signée le 07/12/2021 avec BERGER LEVRAULT de 1.000,00 € HT soit 1.200,00 € TTC pour un contrat BL CONNECT - chorus portail Pro (200 €/mois pour 3 ans + 400 € de mise en service)

⇒ Outil d'interfaçage avec le portail de dépôt de factures de la Trésorerie

DECISION 2021-192-235 : signée le 07/12/2021 avec BERGER LEVRAULT de 505,00 € HT soit 606,00 € TTC pour un contrat connecteur BUS BL DOCAPOST (60 €/mois pour 3 ans + 325 € de mise en service)

⇒ Outil d'interfaçage avec le portail de transmission des actes et de signature électronique

DECISION 2021-192-236 : signée le 09/12/2021 avec ALDENE de 9.470,00 € HT soit 11.364,00 € TTC pour le changement du système de téléphonie de la mairie => Centralisation de la téléphonie des sites de la Mairie et de l'école.